



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R24-2024-078

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /**

R24-2024-04-02-00006 - 2024 SG 0004 Délégation signature ordonnateur (4 pages)

Page 3

R24-2024-04-15-00006 - 2024-DOS-061 Approbation CC GCS Achats du Centre (3 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-04-02-00006

2024 SG 0004 Délégation signature ordonnateur

**DECISION 2024-SG-0004**

Portant délégation de signature pour les actes et décisions relevant de l'ordonnateur en application des dispositions de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

**VU** le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1431-1 à L 1432-3, L 1432-5 à L 1432-8, R1432-54 à R 1432-66, D 1432-15 à D 1432-27,

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret N°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et plus particulièrement ses articles 10 et 186,

**VU** la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015- 3 du 8 avril 2015 relative aux admissions en non-valeur,

**VU** la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015 – 11 du 3 décembre 2015 relative aux remises gracieuses,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à M. Bertrand MOULIN en tant que Directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relevant des fonctions d'ordonnateur de la Directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire à l'exception des admissions en non-valeur et des remises gracieuses déléguées à la Directrice générale par le Conseil de surveillance.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clara de BORT, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article 1 de la présente décision sera exercée par les membres de l'équipe de direction de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et les agents exerçant sous leur autorité, selon la répartition des délégations de signature décrite ci-dessous :

❖ **Achat**

- Engagements juridiques Commande Publique (BP et BA) :

Signature devis – contrats marchés et ses pièces annexes :  
Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON, Michel DEISS,  
Bertrand MOULIN.

Valideur SIBC / Engagements Juridiques :

Au Siège et en Délégation départementale : Michel DEISS, Aurélien PICHONNEAU.

- Certification SF Commandes publique (BP et BA)

Valideur SIBC / Certification de service fait :

Au Siège et en Délégation départementale : Michel DEISS, Aurélien PICHONNEAU.

❖ **Subventions Budget Annexe**

- Engagements juridiques interventions (BA) :

Attribution de subventions (Arrêtés, Convention ou avenants):  
Emmanuelle BURGEI, Bertrand MOULIN, Matthieu LEMARCHAND,  
Clémence CHARRAS, Blaise KAMENDJE, Sandrine LUCAS, Sabine DUPONT,  
Cédric MARECHAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Estel QUERAL,  
Julien GUILLAUME, Anne DU PEUTY, Angélique MASI, Vincent DELAUNEY,  
Myriam RAUX, Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET.

Valideur SIBC / Engagements juridiques :

Pour les Directions de l'offre Sanitaire, l'Offre Médico-Sociale et Santé Publique et Environnementale : Michel DEISS, Aurélien PICHONNEAU

- Certification SF Intervention (BA) :

Certification de service fait valant ordre de paiement HAPI :  
Emmanuelle BURGEI, Bertrand MOULIN, Matthieu LEMARCHAND,  
Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Sabine DUPONT, Cédric  
MARECHAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Estel QUERAL, Julien  
GUILLAUME, Anne DU PEUTY, Angélique MASI, Vincent DELAUNEY,  
Myriam RAUX, Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET.

Valideur SIBC / Certification de service fait :

Pour les Directions de l'offre Sanitaire, l'Offre Médico-Sociale et Santé  
Publique et Environnementale : Michel DEISS, Aurélien PICHONNEAU

#### ❖ Ressources Humaines

- Paie

Etats de cotisation, Décisions ressources humaines, Etats liquidatifs des  
agents : Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON, Emmanuelle LE MENEZ,  
Bertrand MOULIN.

Etats liquidatifs des indemnisations d'experts :

Au siège : Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON, Emmanuelle LE MENEZ,  
Bertrand MOULIN, Myriam RAUX, Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie  
THOUET.

En délégation départementale : Jean-Charles ROCHARD, Marie VINENT,  
Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Jean-Marc DI GUARDIA, Elsa  
LIVONNET, Rodrigue LETORT, Christine LAVOGIEZ, Myriam, SALLY-SCANZI,  
Anne PILLEBOUT, Laëtitia FAVERAUX, Eric VAN WASSENHOVE, Nathalie  
TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Rodolphe LEPROVOST.

- Honoraires

Certificat de service fait des notes d'honoraires des experts :

Au siège : Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON, Bertrand MOULIN,  
Jean-Christophe COMBOROURE, Myriam RAUX, Aurélie THOUET.

En délégation départementale : Jean-Charles ROCHARD, Marie VINENT,  
Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Jean-Marc DI GUARDIA, Elsa  
LIVONNET, Rodrigue LETORT, Christine LAVOGIEZ, Myriam SALLY-SCANZI,  
Anne PILLEBOUT, Laëtitia FAVERAUX, Eric VAN WASSENHOVE, Nathalie  
TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Rodolphe LEPROVOST.

- Engagements Juridiques

Signature contrats de travail : Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON, Bertrand MOULIN.

- ❖ Divers

- Déplacements :

Ordres de missions individuels :

Au siège : Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON, Michel DEISS, Ludovic POUTISSOU, Bertrand MOULIN, Christophe LUGNOT, Matthieu LEMARCHAND, Blaise KAMENDJE, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Estel QUERAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Julien GUILLAUME, Anne DU PEUTY, Angélique MASI, Vincent DELAUNEY, Myriam RAUX, Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET, Annaïg HELLEU.

En délégation départementale : Jean-Charles ROCHARD, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Jean-Marc DI GUARDIA, Elsa LIVONNET, Rodrigue LETORT, Christine LAVOGIEZ, Myriam SALLY-SCANZI, Anne PILLEBOUT, Laëtitia FAVERAUX, Eric VAN WASSENHOVE, Nathalie TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Rodolphe LEPROVOST.

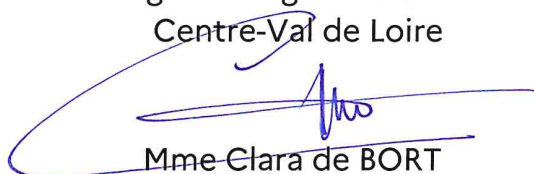
- Immobilisations

Demandes de sorties des immobilisations : Michel DEISS, Ludovic POUTISSOU.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 7 février 2024

La directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé  
Centre-Val de Loire



Mme Clara de BORT

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-04-15-00006

2024-DOS-061 Approbation CC GCS Achats du  
Centre



**ARRETE**

Portant approbation de l'avenant n° 20 à la convention constitutive du  
Groupement de Coopération Sanitaire « GCS Achats du Centre »

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

**VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6133-1 et suivants,  
R. 6133-1 et suivants ;

**VU** l'ordonnance n° 2017-28 du 12 janvier 2017 relative à la constitution et au  
fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences  
régionales de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en  
tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire  
à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** le décret n° 2017-631 du 25 avril 2017 relatif à la constitution et au  
fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

**VU** le décret n° 2010-862 du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de  
coopération sanitaire ;

**VU** l'arrêté ministériel du 5 avril 2019 relatif aux groupements de coopération  
sanitaire ;

**VU** l'arrêté n°2023-DSTRAT-0015 portant adoption du projet régional de santé  
2023/2028 de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** la décision n°2023-DG-DS-0006, en date du 15 novembre 2023, de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature ;

**CONSIDERANT** la convention constitutive du « GCS Achats du centre » approuvée par arrêté n° 2011-OSMS-0173 du directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre en date du 13 décembre 2011 ;

**CONSIDERANT** l'avenant n° 18 et 19 à la convention constitutive du « GCS Achats du Centre » pris en son assemblée générale du 12 décembre 2022 et du 25 mai 2023 ayant fait l'objet d'une approbation tacite;

**CONSIDERANT** l'avenant n° 20 à la convention constitutive du « GCS Achats du Centre » pris en son assemblée générale du 19 janvier 2024 et l'avis favorable rendu par le directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 12 avril 2024 ;

**CONSIDERANT QUE** l'avenant n° 20 à la convention constitutive du « GCS Achats du Centre » n'est pas contraire aux dispositions des articles L.6133-1 à L.6133-10 et R.6133-1 à R.6133-30 du code de la santé publique ;

#### **ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : L'avenant n° 20 à la convention constitutive du « GCS Achats du Centre » est approuvé.

ARTICLE 2 : Le GHT de la Nièvre intègre le GCS achats. Il est composé des établissements suivants :

Nom de l'établissement	Ville
CH de l'Agglomération de Nevers	Nevers
CH Pierre Lôo – EPSM de la Nièvre	La Charité-sur-Loire
CH Décize	Décize
CH Cosne-sur-Loire	Cosne-Cours-sur-Loire
CH Henri Dunant	La Charité-sur-Loire
CH Château-Chinon	Château-Chinon
CH les Cygnes	Lomes
Centre de Long séjour Luzy	Luzy
Centre de Long séjour Saint-Pierre-le-Moûtier	Saint-Pierre-le Moûtier

ARTICLE 3 : L'article 9.2 alinéa 3 de la convention constitutive portant sur la Présidence est modifié ainsi qu'il suit : « Le Président et le Vice-Président sont élus pour une durée de 3 ans renouvelable **sans que les mandats constitutifs ne soient limités en nombre**. Ils sont révocables à tout moment par l'Assemblée Générale ».

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- Soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du code de la santé publique : Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux,
- Soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 5 : La directrice de l'Offre Sanitaire de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15/04/2024

La directrice générale,

Signé : Clara de BORT

ARRETE N°2024-DOS-061

NB : l'avenant n° 20 à la convention constitutive du « GCS Achats du Centre » est consultable à l'ARS Centre-Val de Loire.